



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

RM/pk

P.V. DEVDU 09

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2017

Ordre du jour :

1. 6939 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 15 juin 2004 portant réorganisation de l'administration des Bâtiments Publics
 - Rapporteur : Monsieur Henri Kox
 - Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. 6980 Projet de loi portant modification de la loi du 16 août 2010 relative aux licences des contrôleurs de la circulation aérienne et transposant la directive 2006/23/CE du 5 avril 2006 du Parlement européen et du Conseil concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne
 - Rapporteur : Madame Josée Lorsché
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

3. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes

M. Marcel Oberweis, remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval

Mme Vénére Dos Reis, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Frank Kraus, de la Direction de l'aviation civile

M. Jean Leyder, de l'Administration des bâtiments publics

Mme Rachel Moris, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. David Wagner

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. 6939 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 15 juin 2004 portant réorganisation de l'administration des Bâtiments Publics

Les membres de la Commission examinent le deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat datant du 23 décembre 2016 et émis à la suite des amendements parlementaires du 8 décembre 2016. Ils constatent que la Haute Corporation n'a pas d'observation à formuler.

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent. Cette présentation ne soulève aucune observation.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de discussion de base pour les débats en séance plénière.

2. 6980 Projet de loi portant modification de la loi du 16 août 2010 relative aux licences des contrôleurs de la circulation aérienne et transposant la directive 2006/23/CE du 5 avril 2006 du Parlement européen et du Conseil concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne

Les membres de la Commission examinent l'avis complémentaire du Conseil d'Etat datant du 27 octobre 2016 et émis à la suite des amendements parlementaires du 6 octobre 2016 :

- Pour ce qui est de l'amendement 1, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer la définition de l'expression « inspection de normalisation » dans la loi, étant donné que celle-ci figure à l'article 2 a) du règlement (CE) n°736/2006 relatif aux méthodes de travail de l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour l'exécution d'inspections de normalisation. La Commission décide pourtant de maintenir cette définition. Elle décide par ailleurs de suivre les observations d'ordre légistique formulées par le Conseil d'Etat dans son avis complémentaire du 27 octobre 2016, à savoir l'ajout des guillemets autour des termes « supervision continue » ainsi que de la formulation proposée sous la lettre u) : « [...] à l'article 24, paragraphe 1^{er}, et à l'article 54 du règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 [...] ».
- La Haute Corporation n'a pas d'observation à formuler à l'endroit de l'amendement 2.

Madame la Présidente-Rapportrice présente ensuite son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent. Cette présentation ne soulève aucune observation.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de discussion de base pour les débats en séance plénière.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 26 janvier 2017

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché